Suivi des déclarations de captures de truite de mer par les pêcheurs amateurs aux lignes sur les cours d'eau de Bretagne
- 2024 -

Source des données : Centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrateurs (CNICS), Fédération nationale pour la pêche en France*

Indicateur de pressions
PECHE

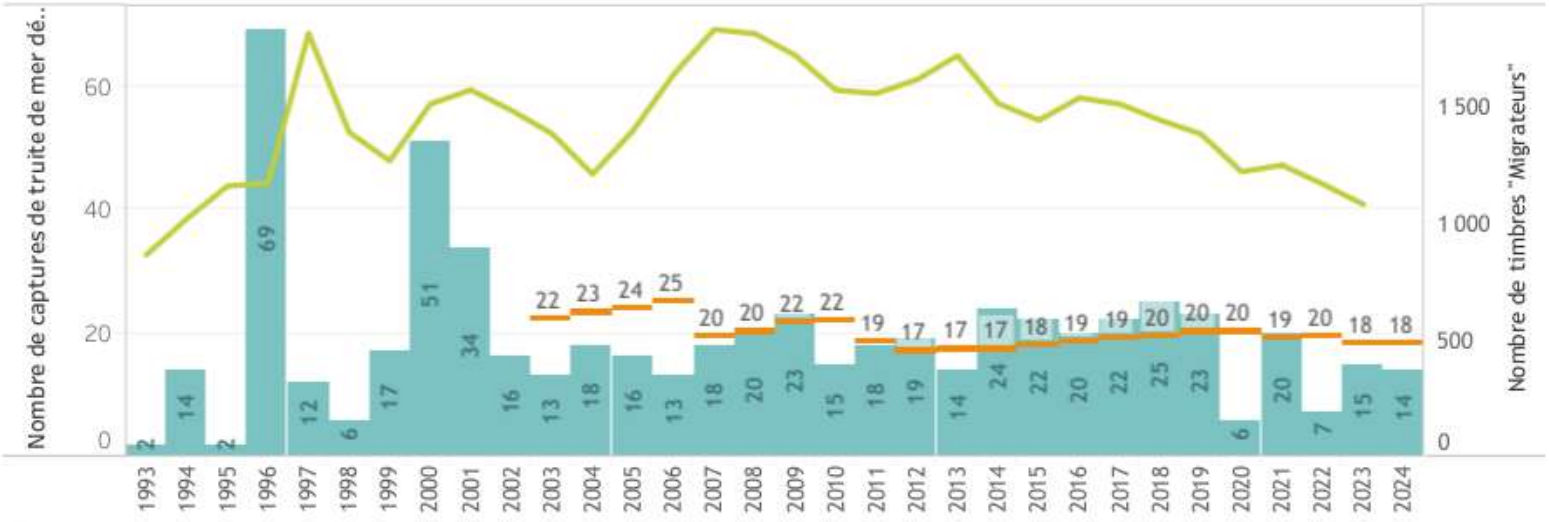
TRUITE DE MER

OBJECTIFS PLAGEPOMI 2024-2027 => Mieux connaître les captures à la ligne dans le domaine fluvial

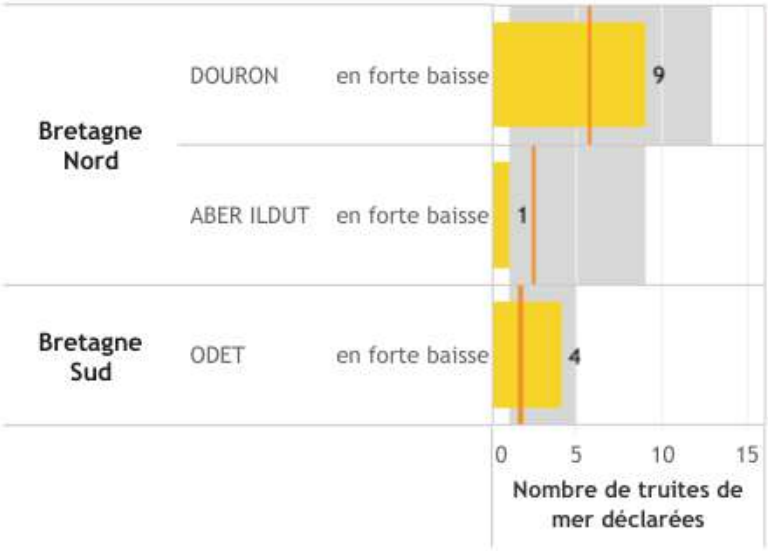
ANNEE 2024

Les déclarations de captures pour les truites de mer ne sont pas obligatoires mais sont fortement recommandées. Face à la faible participation de ces dernières années, le taux d'échantillonnage est faible et affecte la précision des résultats exposés ci-après. **L'amélioration de la participation des pêcheurs de truite de mer est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.**

Les **captures de truites de mer** déclarées en **2024**

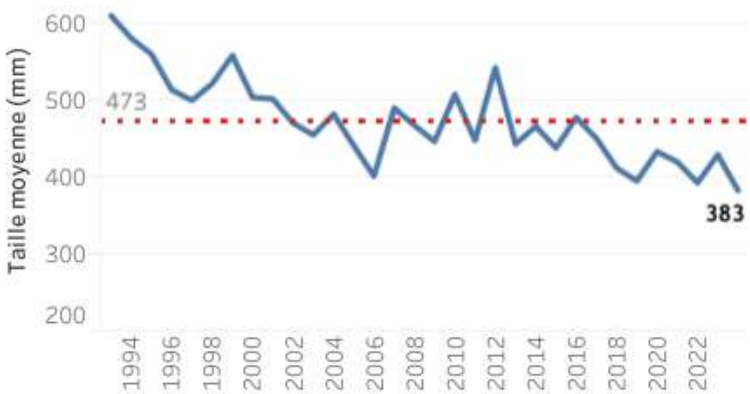


A la place de la taxe piscicole truite de mer, a été instituée à partir de 2000 une taxe piscicole pour les salmonidés migrateurs (truite de mer et saumon).Elle est remplacée depuis 2007 par une CPMA migrateurs (truite de mer, saumon et civelle).



Caractéristiques des truites de mer déclarées en **2024**

Taille moyenne (mm)	383
Taille maximale (mm)	470



La tendance récente est déterminée à partir de la moyenne des 10 années précédentes

Déclaration de l'année 2024 — Moyenne des 10 années précédentes — Amplitude (minimum - maximum)

** INRAE, OFB, Pôle OFB-INRAE-Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leurs environnements, U3E, CNICS, F-35042, Rennes*

Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne
Réalisation : Bretagne Grands Migrateurs, 2025 - Conception, réalisation et rédaction : L. Le Gurun